

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| ○ Réclamation | contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-826456

186126

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	04486	Société :	PAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	Mousa MOKHTAR
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :	0661-622-300	Total des frais engagés :	42605 Dh
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :  Dr. YAKOUTI Abdellah Opticien optométriste 1, Bd Mohamed Ben Ahmed El Andal 2ème Etage Bureau 11 Casablanca - Tel. 05 22 78 13 25			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade :			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à :	Le : 21/11/2023		
Signature de l'adhérent(e) :			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/11/2013			12500	INPE 092048125 Ophthalmo- 1. Bd Mohamed V - El Abd El Abdi, 2ème étage, Casablanca - Tel: 05 22 75 23 23

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
TAZI MOUMEN PHARMACIE IBN ROCHD Derb Chabab, 1er étage Tél: 05 23 32 31 29 INPE: 092033745	14.11.2013	105.30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

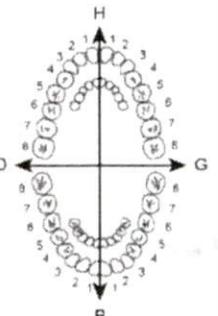
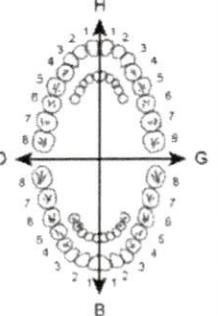
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	2.	OPTIQUE ISSAM Opticien Optométriste 181 Bd. Abdellatif Ben Yakkha - Casablanca	1300.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	
OPTIQUE ISSAM Particier Optométriste 181 Bd. Abdellatif Ben Yakkha - Casablanca	24/11/2013		1320.00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS DENTAIRES	SOINS TRAITÉES	SOINS SOINS	COEFFICIENT DES TRAVAUX
			
Q.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H 26533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Creation, remont, adjonction] Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession	B	MONTANTS DES SOINS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			DATE DU DEVIS
			DATE DE L'EXECUTION
			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.YAKOUTI ABDELKHALEK
Ophtalmologiste
Spécialiste de la chirurgie
et des Maladies des yeux



Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Août
 Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital Al Mansour
 Membre de la société Française d'Ophtalmologie



091048405

Casablanca le : 14 novembre 2023 الدار البيضاء في :

Mlle MOUBAL Maryam



TAZI MOUMEN
 PHARMACIE IBN. ROCHD
 501, Derb Chabab, Alia Mohammmedia
 Tél : 05 23 32 31 29

LEVOPHTA n 1

1 goutte 2 fois pd 1 mois, les deux yeux
 à renouveler en cas de besoin

ICOMB collyre N1

1 goutte 2 fois par jour pd 20 jours, les deux yeux

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek
 Ophtalmologiste
 1, Bd Mohamed Ben Ahmed
 El Abd, 2ème Etage Berroussi
 Casablanca - Tel : 05 22 75 23 23

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق ایكونمب

Lot: ZH0367

Fab: 11 22

Exp: 11 24

LEVOPHTA 0.05%

Collyre 5ml

ZENITH PHARMA

AMM N° 728/16DMP/21/NRQr

لوجار

نارج

فاب/

تاريخ الإنتاج

H9097

11-2022

دورة الإنتاج

10-2024

شارع محمد بن احمد العبدى
 الطالقان الثانى - سيدى البرنوصى - الدار البيضاء
 الهاتف : 23 22 - 05 22 75 23 23
 002251133000094



6118001270354

PPV: 75,00 DHS

Dr.YAKOUTI ABDELKHALEK
Ophtalmologiste
**Spécialiste de la chirurgie
et des Maladies des yeux**

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Août
Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital Al Mansour
Membre de la société Française d'Ophtalmologie



الدكتور الياقوتى عبد الحال
إختصاصي في جراحة وامراض العيون

طبيب العيون سابقاً بمستشفى 20 غشت
طبيب العيون بمستشفى المنصور
عضو في الهيئة الفرنسية لأطباء العيون

Casablanca le, : 14 novembre 2023 الدار البيضاء في :

Mme MOUBAL Maryam

Monture + verres correcteurs

Organiques Antireflets,

Amincis à fort indice

Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = - 2.25 (- 0.75 à 170°)

OG = - 2.00 (- 0.50 à 170°)

OPTIQUE ISSAM
Opticien Optométriste
Dr. YAKOUTI Abdelkhaled
1, Bd Mohamad Ben Ahmed
El Abdi, 2^{ème} Etage Bernoussi
Casablanca - Tel. : 05 22 75 23 23

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاري الخ موجود على أوراق التأمين الصحي

1, Bd Mohamad Ben Ahmed El Abdi
2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 06 69 29 00 41 Tél : 05 22 75 22 - 05 22 75 23 23 ICE : 002251133000094
Patente N° : 31643508

MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidar El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

Patente : 31643189

IF : 54502520



نظارات عصام

Optique ISSAM

Casablanca, le 22/11/2008
M. MOUBAL MARYAM

FACTURE N° 000505

Ordonnance de Mr. le Docteur

YAKO WI ALDEKMOUK

N° de nomenclature

Correspondant

A la prescription

OD =

408

OG =

408

VL. OD : axe 170 cyl -0.75 -0.25 sph

OG : axe 170 cyl -0.75 -0.25 sph -2

VP. OD : axe - cyl - sph -

OG : axe - cyl - sph -

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
2	Montures		500.00
	Verres		800.00
	Etuis		
Total (en)			1300.00

La Présente Facture à la Somme de : mille

1000 dirhams

OPTIQUE ISSAM

Opticien Optométriste

181, Bd Abidar El Ghaffari (Ex. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17